

(i)

AVIS D'INTENTION D'ACCROÎTRE LES TARIFS EN RÉACTION AU REFUS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN DE RÉTABLIR L'ACCÈS AUX MÉLANGES DE SUCRE ET DE DEXTROSE ORIGINAIRES DU CANADA, ET D'INVITER LE PUBLIC À FAIRE DES COMMENTAIRES

En convertissant le Tarif américain au Système tarifaire harmonisé, le 1er janvier 1989, les douanes américaines ont classé les mélanges de sucre et de dextrose sous une position tarifaire assujettie à un contingent à l'importation plus restrictif qu'auparavant. Les mélanges de sucre et de dextrose étaient assujettis à un contingent global aux États-Unis, applicable aux produits à teneur en sucre, de 76 203 tonnes métriques. Les mélanges de sucre et de dextrose sont maintenant assujettis à un contingent par pays pour le sucre, dont la part du Canada n'est que de 11 583 tonnes métriques en 1989. Les pertes commerciales résultant des mesures prises par les États-Unis sont évaluées à 25 millions de dollars par année.

En vertu de l'Article XXVIII du GATT, le Canada a le droit de prendre des mesures pour compenser la perte commerciale subie par le Canada en raison des mesures prises par les États-Unis. En conséquence, le Canada a officiellement informé le GATT le 31 mai 1989 de son intention de retirer certaines concessions tarifaires.

Le gouvernement a l'intention de choisir dans la liste publiée dans cet avis des produits sur lesquels il serait disposé à retirer les concessions tarifaires. Ces concessions seraient retirées conformément au paragraphe 59(2) du Tarif des douanes. Les options envisagées comprennent l'augmentation des tarifs et des contingents tarifaires, appliqués aux importations originaires de toutes sources. Un contingent tarifaire permettrait qu'un certain volume d'importations entre au pays au taux tarifaire actuel et les importations dépassant ce volume seraient assujetties à un tarif plus élevé.

Les parties intéressées sont invitées à faire leurs commentaires, d'ici le 24 juin 1989, par écrit au:

Directeur  
Division des tarifs  
Ministère des Finances  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5  
Numéro de fac-similé: (613) 995-3843

Ces commentaires seront pris en considération dans la détermination des mesures appropriées à adopter.